

Séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2024

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Denis-De La Bouteillerie tenue devant public, le lundi 16 décembre 2024 à 19 h 30 en la salle de l'édifice municipal, au 5 Route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie. Formant quorum, sont présents les membres du conseil : Manon Bélanger, André Asselin et Frédéric Landry sous la présidence de Mme Nicole Généreux, mairesse.

Sont absents Messieurs Charles Garon et Rogé Francoeur. Le siège No. 6 est aboli temporairement en vertu de l'article 45 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

Sont également présent M. Louis-Philippe Caron, directeur général, greffier-trésorier et Mme Noélie Hébert Tardif directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe qui agit comme secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion

Le quorum étant respecté, madame Nicole Généreux, mairesse, ouvre la séance à 19 h 31.

2. Adoption de l'ordre du jour

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du budget de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie pour l'année financière 2025
- 4) Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027
- 5) Période de questions
- 6) Clôture et levée de la séance

231-2024

IL EST PROPOSÉ par André Asselin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ

3. Adoption du budget de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie pour l'année financière 2025

ATTENDU QUE le Conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie pour l'année financière 2025 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

232-2024

IL EST PROPOSÉ par Frédéric Landry, conseiller et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le budget pour l'année financière 2025 soit adopté et qu'il décrète et statue ce qui suit :

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessous, le Conseil prévoit les revenus suivants :

Séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2024

Revenus	2025
Taxes	1 168 349 \$
Taxes de services	192 582 \$
Paiements tenant lieu de taxes	6 412 \$
Transferts	176 768 \$
Services rendus	59 283 \$
Imposition de droits	28 500 \$
Amandes et pénalités	2 500 \$
Intérêts	6 000 \$
Autres revenus	200 \$
Total	1 640 594 \$

Dépenses	2025
Administration générale	550 065 \$
Sécurité publique	202 698 \$
Transport	413 905 \$
Hygiène du milieu	241 970 \$
Santé et bien-être	0 \$
Aménagement, urbanisme et développement	148 675 \$
Loisirs et culture	52 215 \$
Frais de financement	4 066 \$
Remboursement dette LT	27 000 \$
Total	1 640 594 \$

QU'une copie du budget pour l'année 2025 soit distribuée à chacune des adresses civiques de la Municipalité via un média-poste pour les résidents permanents, quant aux résidents saisonniers une copie du budget sera annexée à leur compte de taxes 2025

ADOPTÉ

4. Adoption du programme triennal d'immobilisation pour les années 2025, 2026 et 2027

ATTENDU QUE le Conseil doit préparer et adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027;

233-2024

IL EST PROPOSÉ par Manon Bélanger et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE le Conseil adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 qui se répartit comme suit :

Fonction	2025	2026	2027	Total PTI
Transport	68 000 \$	1 040 000 \$	2 425 000 \$	3 533 000 \$
Sécurité publique	- \$	- \$	50 000 \$	50 000 \$
Hygiène du milieu	155 939 \$	- \$	- \$	155 939 \$
Loisirs et culture	335 000 \$	300 000 \$	326 000 \$	961 000 \$
Administration générale	- \$	30 000 \$	- \$	30 000 \$
Total				4 729 939,52 \$

QU'une copie du plan triennal d'investissement pour l'année 2025 soit distribuée à chacune des adresses civiques de la Municipalité via un média-poste pour les résidents permanents, quant aux résidents saisonniers une copie du Plan sera annexée à leur compte de taxes 2025.

ADOPTÉ

Séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2024

5. Période de questions

Un citoyen s'exprime lors de la période de questions. Mme Généreux et M. Caron répondent aux questions posées.

6. Levée de la séance

234-2024

IL EST PROPOSÉ par M. André Asselin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée à 19 h 56.

ADOPTÉ

Nicole Généreux
Mairesse

Louis-Philippe Caron
Directeur général et greffier-
trésorier